

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2020

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoints, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Fabrice **FOUTRIER**, Bertrand **THIEBAULT**, Conseillers Municipaux.

ABSENT : Denis **LEMAIRE**.

Monsieur Xavier **GAMBA** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 02 mars 2020.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition,
2. Questions diverses.

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2020 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 16,31 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 21,43 %
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : 13,49 %

Vote taux imposition Délib. n° 10/2020 Visée S/P le 25/06/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 15.

Le secrétaire de séance,

X. GAMBA

Le Maire,

A. TOURNEBISE